



Surveillance des communes

Surveillance des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers administratifs  
de la Ville de Genève  
Case postale 3983  
1211 GENEVE 3

N/réf : MMD/yet  
126/03

Genève, le 11 avril 2003

**Concerne : Délibération du 12 février 2003 - PR-239-vi**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous vous informons que la délibération relative à

**un crédit de 16 000 F destiné à l'équipement en mobilier du couvert-buvette situé à l'intérieur du périmètre délimité par la place de Châteaubriand, la rue de Châteaubriand et la rue Butini, sur les parcelles N° 3631 et dp 4861, plan 4 de Genève, section Petit-Saconnex,**

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante de la part de la surveillance des communes, section financière :

**"Les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève dès 2005".**

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Myriam Matthey-Doret  
Directrice

Copie pour information : Surveillance des communes, section financière